



*Direction de la solidarité  
et de la cohésion sociale  
Service de la petite enfance*

Tél. 03 20 02 49 32  
Fax: 03 20 02 13 15

**DECISION**

**DEC/2024/PE/10**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de l'association MILAC, représentée par Madame Gaëlle WALLEZ, Directrice, une convention pour des ateliers « éveil musical », aux dates ci-dessous, à « La Ruche » de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est passé avec l'association MILAC, 21 rue de Pologne - 59800 LILLE, une convention d'intervention pour des ateliers « éveil musical », aux dates suivantes, à « La Ruche » de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem :

- Jeudi 21 mars 2024, de 9h30 à 10h30
- Mardi 28 mai 2024, de 9h30 à 10h30

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de l'association MILAC.

**ARTICLE 2** : Le coût de la prestation s'élève à 181.20 € TTC

En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites et la convention pourra être annulée sans frais

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem le

26 JAN. 2024

Francis VERCAMER  
Maire de Hem  
Vice-président de la MEL

